

Commune de Pont-de-Poitte
PV du conseil municipal du
Jeudi 15 décembre 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : MICAUD Eric donne pouvoir à MARQUES Patrick, MEDIGUE Daniel donne pouvoir à BUISSON Daniel, DEVAUX Antoine

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine CABOCHE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2022
2. Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
3. Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} Adjoint, sur les travaux en cours et prévus
 - Travaux réalisés par les agents
 - Demande de subvention pour rénovation bâtiments
 - Demande de subvention pour salle multi-activités
4. Eau et assainissement
 - Point travaux Poitte
 - GEMAPI
 - Projet Syndicat des eaux de Vouglans + RPQS
5. Finances
 - Subventions aux associations
 - DM pour amortissements fonds de concours CDIS Clairvaux
6. Urbanisme :
 - Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine
 - Parcelle A726 à intégrer au domaine privé de la commune
 - Droit préemption
7. Revitalisation
 - Compte rendu réunion du 8/12/2022
8. Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude
9. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint

- **L'inauguration du terrain multisports** s'est déroulée le 26 novembre en présence d'une cinquantaine de personnes (dont plusieurs personnalités : MC DALLOZ députée, MC CHAUVIN sénatrice, P. EBEL de l'ANS, G. BLONDEAU conseiller départemental). Le district a organisé une initiation foot en marchant à 5 contre 5 : cette pratique du foot permet de jouer en équipe

intergénérationnelle, à terre, en évitant tout contact. L'activité pourrait être lancée ce printemps de façon régulière

- Manifestations pour Noël
10 décembre : marché de Noël à l'école
11 décembre : marché artisans et producteurs locaux sur la Place de la Fontaine - peu de monde, installation électricité.
A venir : 17 décembre : Deuxième édition du Noël illuminé : contes à Patornay - départ de Patornay pour la marche aux flambeaux – arrivée au stade de Pont de Poitte avec soupe à l'oignon, vin chaud et morbiflette.
- Participation des élus municipaux :
10 décembre : AG pétanque : projet d'extension, marché de Noël à l'école
12 décembre : conseil d'administration de la régie de Vouglans : fermeture saisonnière des campings le 1^{er} octobre. Les Chalets Uxelles n'ouvriront pas cet hiver.

3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint

3.1 - Travaux par les agents

Nettoyage ancien cabinet médical (bâtiment Secrétaire) en vue de le relouer à des professionnels de santé
Installation des décorations de Noël dont certaines préparées par les enfants de l'ALSH que la commune remercie

Abattage sapins au-dessus de la station, mise hors gel des douches vestiaires

Autres travaux : L'entreprise Eiffage procédera à la création des passages bateaux sur trottoirs de la Grande Rue et rue B. Thurel dès que la météo le permettra.

3.2 – Demande de subvention pour rénovation bâtiments :

COMBLES MAIRIE :

Il convient de réaliser ces travaux nécessitant le traitement de la charpente avant de poser l'isolant.

Les devis réactualisés se portent à 6 000 € pour le traitement charpente et 8 777 € pour l'isolation suite à une étude du SIDEDEC.

Mme le maire fait part que ces travaux pourraient être éligibles à une subvention DETR (30 %) et au Plan de relance départemental (20 %).

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour solliciter ces subventions et autorise Mme le maire ou les 1^{er} et 2^{ème} adjoints à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

TOITURE GARAGE Rue de la Gare :

La toiture du garage rue de la Gare donnant sur le Buronnet nécessite d'être partiellement reprise.

Devis ADG réactualisé se porte à 4 219,00 € HT.

Mme le maire fait part que ces travaux pourraient être éligibles à une subvention DETR (30 %) et au Plan de relance départemental (20 %).

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour solliciter ces subventions et autorise Mme le maire ou les 1^{er} et 2^{ème} adjoints à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

3.3 – Demande de subvention pour salle multi-activités

Le permis de construire a été déposé le 28/11/2022.

L'architecte a réactualisé l'APD. Mme le Maire propose de déposer à nouveau une demande de subvention DETR 2023 suivant le plan de financement suivant :

APD actualisé : **859 100 € HT** (contre 750 000 € HT fin 2021) auxquels s'ajoutent cependant les études pour un montant de 120 000 € HT (frais d'architecte, CTC et SPS, études sol, géomètre...).

Comme déjà évoqué les demandes de subvention doivent être déposées maintenant auprès de la DETR, de la DST ou plan de relance pour le conseil départemental, et ce projet a été éligible au plan Avenir Montagnes Investissement (financement FNADT non cumulable avec la DETR, mais en 2021 la préfecture avait accepté de distinguer les lots travaux financés).

Le plan de financement suivant est proposé :

- Travaux et Etudes éligibles à la DETR : 859 100 € HT – (68KE+77KE subventionnés FNADT) = 714 100€

- DETR : 30% pour un montant de 214 230 € HT
- DST et autres subventions : 30 % pour un montant de 214 230 € HT
- Avenir Massif/FNADT : 102 50000 € acquis sur les aménagements extérieurs (11.9%)
- Autofinancement : 328 140 €.

Au budget 2023 il conviendra d'inscrire un prêt pour assurer le financement des travaux restant à charge, et un prêt à court terme dans l'attente du versement des subventions (sur factures acquittées) et du remboursement de TVA.

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour le plan de financement, et le dépôt des demandes de subventions, et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

4. Eau et assainissement

4.1 - Travaux Poitte

La subvention DETR sollicitée l'année dernière pour la réfection de la voirie n'a pas abouti. Mme le Maire propose de redéposer une demande DETR (20 %) pour 2023.

Le devis réactualisé se porte à 125 213,33 € HT (contre 98 912,50 € HT en décembre 2021).

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour cette demande de subvention, et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

Il en est de même pour la subvention sur le réseau d'eau pluviale. Celle-ci a été redéposée par le SIDEDEC qui est notre maître d'œuvre sur les travaux. Il convient de prendre une délibération approuvant cette demande de subvention. Pour mémoire, le montant des travaux à l'ouverture des plis : 108 000€ HT, la DETR est sollicitée à hauteur de 30 % soit 32 400 €.

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour cette demande de subvention, et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

Réunion publique du 1^{er} décembre : bonne participation, le démarrage des travaux est prévu le 13 mars.

4.2 – GEMAPI

Mme le maire et M. MARQUES relatent la réunion GEMAPI qui s'est tenue le 30 novembre à Blye.

Concernant la réhabilitation de l'Ain entre Blye et Pont de Poitte les études sont toujours en cours et se précisent avec notamment la nécessité d'apporter énormément de gros matériaux pour freiner l'érosion du lit, stabiliser la nappe et in fine protéger les captages (Blye, Charézier - syndicat de Production des eaux de Vouglans) et Mesnois. Les nuisances gérées par le trafic de camions restent encore à étudier pour valider les stratégies d'apport de matériaux.

Les autres opérations présentées lors de cette réunion :

- Réouverture du Murgin à Moirans-en-Montagne ;
- Restauration de la tourbière de Chazal à Moirans-en-Montagne ;
- Restauration du lac de Bonlieu et du Hérisson à Bonlieu ;
- Restauration du lac de Chambly à Doucier ;
- Restauration de la Sirène à Charézier ;
- Restauration de la Pèle à Onoz ;

Ainsi que :

- Le retour sur les conditions débitométriques 2022 ;
- Le travail en cours sur la prévention des inondations,
- L'appel à projet « Eau et participation citoyenne »

Puis un point budgétaire : la taxe GEMAPI est de l'ordre de 5 € par foyer, appelée sur la taxe foncière.

4.3 – Projet syndicat des eaux

Mme le maire et M Daniel BUISSON relatent le conseil du Syndicat de Vouglans qui, pour sécuriser l'approvisionnement en eau du secteur, projette de réaliser un nouveau réservoir et station de reprise de 800 m³ à Largillay en complément de celui prévu à la Tour du Meix (2 200m³). Ceci permettra également de diminuer la pression dans les conduites (qui passera de 27 bars à 7 bars) et de limiter les pertes et

dégâts en cas de rupture de canalisation, celle-ci passant à proximité des habitations notamment dans Pont de Poitte.

Le projet s'élève à 3 005 000 € HT, des subventions (Agence de l'Eau, DETR) sont sollicitées, et le complément se fera par emprunt et augmentation du prix de l'eau.

Présentation du RPOS 2021 du syndicat des eaux de Vouglans

- Volume mis en production : 390 840 m³
- Qualité : 100% de conformité au niveau bactériologique (17 prélèvements) et physico chimique (19 prélèvements)
- Rendement de distribution : en augmentation de 94.7% en 2020 à 95.7 % en 2021
- Encours de la dettes 31/12/2021 : 25 632,35€
- Tarif de vente en gros aux communes (plus de 20 000 m³)

	Désignation	1 ^{er} janv 2021	1 ^{er} janv 2022
Part de l'exploitant (SOGEDO) HT	Part fixe par habitant /an	4,41 €	4,52€
	Part proportionnelle	0.221 €/m ³	0,225 €/m ³
Part du SIE HT	Part fixe par habitant/an	7, 00 €	7,00 €
	Part proportionnelle	0,03 €/m ³	0.03 €/m ³
Redevance et taxe	Agence Eau	0,049 €/m ³	0,047€/m ³
	TVA	5,5 %	5,5%

- Pour un abonné en direct le prix de l'eau pour une facture 120m³ est de 2,26 €/m³

5. Finances

5.1 – Subventions aux associations

Les demandes suivantes ont été reçues soit par mail, soit par courrier :

Les propositions suivantes sont faites :

ASSOCIATION	Subvention 2022	ASSOCIATION	Subvention 2022
ADMR	250	JOYEUX PETANQUEURS	200
ARA	150	UMC	500
CLAIRPONTOISE	100	Banque alimentaire du Jura	100
CLUB DE LA COMBE	100	JURA LACS	500
COMITE D'ANIMATION	750	Handball	100
TENNIS CLUB CLAIRVAUX	100	Arthur et Tristan	200
		TOTAL	3 050 €

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour l'attribution de ces subventions telles que présentées et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

5.2 Décisions Modificatives (DM)

- La commune a un solde au compte 2041412 de 28 561,542 € (fonds de concours au CDIS de Clairvaux – 2018 et solde 2020). Ce compte doit être amorti. Après discussion avec M. BON, trésorier, celui-ci nous propose de réaliser l'ensemble des opérations d'amortissements sur cette année 2022.

Ainsi il convient de **prendre une décision modificative** pour passer ces opérations d'ordre budgétaire :

VOTE		
Pour		unanimité

Pour les amortissements :

En dépenses de fonctionnement : compte 6811 chapitre 042 -----> augmentation de 28 561,42 €

En recettes d'investissement : compte 28041412 chapitre 040-----> augmentation de 28 561,42 €

Pour la neutralisation :

En recettes de fonctionnement : compte 7768 chapitre 042 -----> augmentation de 28 561,42 €

En dépenses d'investissement : compte 198 chapitre 040-----> augmentation de 28 561,42 €

Une DM sera prise

- Suite aux travaux du SIDEDEC pour l'éclairage public du lotissement Les Lattrets, il convient d'intégrer dans notre inventaire les travaux, et passer les écritures suivantes :

Un mandat d'ordre budgétaire au compte 21538 chapitre 041 inventaire 21538-2021002 de 11235,45 € (correspondant à la valeur totale du bien)

Un titre d'ordre budgétaire au compte 238 chapitre 041 inventaire 21534-2021002 de 8 426,56 € (pour solder le compte 238)

Un titre d'ordre budgétaire au compte 13258 chapitre 041 de 2 808,86 € au nom du SIDEDEC (correspondant à sa subvention pour l'opération)

N'ayant pas les crédits suffisants au chapitre 041 en section investissement, il est nécessaire de prendre une DM

VOTE		
Pour		Unanimité

Une DM sera prise

- Afin de pouvoir payer les entreprises en cas de démarrage de travaux non-inscrits sur 2022, mais débutant avant la réalisation du budget 2023, il convient de prendre une délibération autorisant le paiement jusqu'à 25 % du budget 2022.

VOTE		
Pour		Unanimité

Une Délibération sera prise

6. Urbanisme

6.1 – Point urbanisme depuis le 17/11/2022

- 2 DIA : Grande rue
- 8 DP dont 4 acceptées, 3 en cours d'instruction concernant pose de portail, modification de clôture, panneaux photovoltaïques, changement et création de fenêtres, abris de jardin et 1 refusée les pièces complémentaires n'ayant pas été transmises
- 2 PC en cours d'instruction : abri de jardin et salle du Foyer.

6.2 – Adhésion fondation du patrimoine

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du bulletin d'adhésion à la fondation du patrimoine relatif à une souscription qui permettrait d'aider le financement de travaux pour l'ornement de la Fontaine, pour un coût de 55 € annuel.

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour cette adhésion, et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

6.3 – Parcelle A726

Afin de finaliser la vente d'une partie de la parcelle A726 à M. et Mme SOULALIOU délibérée lors du conseil municipal du 5 avril 2022, il convient d'intégrer la parcelle A726 au domaine privé de la commune.

Le conseil vote à l'UNANIMITE pour cette intégration au domaine privé, et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces demandes.

Une délibération sera prise

6.4 – Droit préemption

Mme le maire évoque le problème de stationnement récurrent au niveau de l'ADMR et de la cave Julien. Elle rappelle que dans le cadre du PLUi un emplacement réservé a été inscrit sur toute ou partie des parcelles 545, 761, 752, et qu'il est nécessaire de prendre les dispositions pour les acquérir afin d'aménager des places de stationnement. Elle propose au conseil de prendre à nouveau une délibération pour réaffirmer la nécessité d'acquérir et d'aménager ces parcelles.

A l'UNANIMITE le conseil APPROUVE cette proposition,

Une délibération sera prise

7. Revitalisation

Les conseillers participant au groupe de travail font le compte rendu de la réunion du comité de pilotage qui s'est réuni le 8 décembre dernier dont l'objet était la présentation des différents axes d'aménagement possibles.

Le plan de revitalisation est décevant et ne correspond pas aux attentes, pas de projections à court terme, densification non souhaitée en arrière de la Grande Rue, aménagement de la Grande rue qui ne reflète pas les objectifs du conseil. Il a été demandé par le Pays Lédonien de retravailler ce plan sur 2 pas de temps (actions réalisables à court et moyen terme) et 2 niveaux d'ambition.

8. Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude

Dernier conseil communautaire le 14 décembre 2022 : le compte rendu sera visible d'ici quelques jours sur le site de Terre d'Emeraude.

Le PLUi a été arrêté (on considère la rédaction du document terminée et on la soumet aux Personnalités Publiques Associées) : le document va rentrer dans une phase administrative : 3 mois pour que les communes et les PPA fassent leurs remarques, ensuite enquête publique au printemps (27 communes concernées de l'ancienne communauté de communes du Pays des Lacs), puis modification du document si nécessaire pour une approbation fin 2023.

9. Questions Diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.